



N'achetez pas de matériel vélo avant d'avoir obtenu la prime Bruxell'Air. C'est n'est qu'une fois l'attestation de prime reçue que vous pourrez utiliser votre budget vélo.

Dans ce document :

- De quels articles et/ou services puis-je bénéficier avec mon budget vélo ?
- Quels articles ne permettent pas de bénéficier du budget vélo ?
- Où puis-je bénéficier du budget vélo ?

De quels articles et/ou services puis-je bénéficier avec mon budget vélo ?

- Les vélos (normal, adulte, enfant, pliant, électrique, cargo, longtail) neufs ou de seconde main (uniquement vendus par un professionnel)
- Une nouvelle batterie pour un vélo électrique
- Les adaptations nécessaires ou vélo adapté pour les personnes en situation de handicap : tricycle, tandem, handbike, vélo pousse-fauteuil détachable, etc.
- Les accessoires de sécurité de vélo suivants :
 - Phare avant
 - Phare arrière
 - Sonnette
 - Catadioptré
 - Cadenas en U
 - Cadenas arrière (cale roue)
 - Cadenas pliable spécifique pour vélo pliable

- Cadenas à chaîne
- Pneus anti-crevaison
- Parking vélo, crochet... (pour garer facilement son vélo chez soi)
- Les accessoires d'équipement suivants :
 - Casque
 - Cape
 - Sur-chaussure
 - Pantalon de pluie
 - Chasuble/gilet fluo-réfléchissant
 - Serre-pantalon fluo-réfléchissant
 - Pompes
 - Gants
- Les accessoires de transport suivants :
 - Siège enfant
 - Remorque de vélo
 - Barre pour tirer un vélo enfant
 - Porte-bagages
 - Panier à courses
 - Fontes/mallettes de vélo
 - Tout accessoire permettant d'équiper son vélo cargo (banquette supplémentaire pour transporter un troisième enfant dans le bac, coussin pour les banquettes, canopée, ...)
- Entretien de vélo ou formation mécanique pour la réparation de vélos

GRATUIT : Bénéficiez de la formation « Roulez à vélo en ville en toute sécurité » pour vous accompagner dans votre remise en selle.

Seuls les articles et/ou services repris ci-dessus et mentionnés sur une ou plusieurs facture(s) clairement détaillée(s) seront pris en compte pour le budget vélo au sein de la prime Bruxell'Air.

Adressez-vous à [Pro Velo](#) (Bruxelles) pour toute question relative aux articles et services pris en compte dans le cadre du budget vélo.

Quels articles ne permettent pas de bénéficier du budget vélo ?

- Compteur électrique
- Gourde
- Tout autre cadenas que les types de cadenas autorisés
- GPS
- Trottinette, monowheel, skateboard, patins à roulette, rollers, etc.
- Frais de port, frais de transport

Où puis-je bénéficier du budget vélo ?

Seuls les articles achetés et/ou services effectués auprès de magasins de vélos et magasins de sport vendant des vélos en Belgique mentionnés sur une/des facture(s) clairement détaillée(s) seront pris en compte pour le budget vélo. Une vente de particulier à particulier ne permet pas de bénéficier du budget vélo.